

Compte rendu de séance

Séance du 14 novembre 2022

L'an 2022 et le 14 novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle polyvalente sous la présidence de PASSCHIER Nicolas Maire.

Présents :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11

Présents : N. PASSCHIER – A. MASSON – J.BULTEAU - J.FALCK – B.PENISSON – L.CAVALIER - O.TRIPOTEAUD – C.RABILLE - V. CAILLAUD — C.DEVOIR

Excusé(s) ayant donné procuration : 1

A été nommé(e) secrétaire : C.RABILLE

Date de la convocation : 7/11/2022

Date d'affichage : 15/11/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en sous -préfecture des Sables d'Olonne

le : 15/11/2022

et publication ou notification

du : 15/11/2022

Ordre du jour

- 1/ DECISION MODIFICATIVE VIREMENT DE CREDITS
- 2/ PRISE EN CHARGE ELECTRICITE EGLISE
- 3/ RAPPORT ANNUEL SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT
- 4/ ETAT D'AVANCEMENT DU NOUVEAU SITE INTERNET
- 5/ RAPPORT D ACTIVITES 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- 6/ FERMAGE PARCELLE C0571

SOMMAIRE

Objet de la délibération : Décision modificative virement de crédits

Suite à la réception d'une facture de L'établissement public foncier concernant une étude sur un projet de lotissement qui a été abandonné depuis, il convient de transférer des crédits d'un compte à un autre afin de permettre le paiement de cette facture en toute sincérité et transparence dans le budget. Ce virement de crédits permettra également de rééquilibrer le compte 60632 dont les dépenses avaient été sous-estimées lors de l'élaboration du budget primitif 2022 avec notamment les achats relatifs au fonctionnement du centre de santé.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative comme suit :

- +15 000€ au compte 617 (études et recherches)

- +15 000€ au compte 60632 (fournitures de petit équipement)
- Moins 30 000€ au compte 6413 (personnel non titulaire) – suite aux arrêts maladie de Mme FONTAINE, ce compte n'a plus besoin d'être autant approvisionné car la mairie n'assure plus d'indemnisation depuis le mois de juillet.

Objet de la délibération : Prise en charge frais d'électricité de l'Eglise

Un courrier en date du 28/10/2022 a été adressé en Mairie, la paroisse saint jacques de Moutiers les Mauxfaits demande le remboursement des frais d'électricité liés à l'utilisation de l'église. Le montant pour la période du 1/1/2022 au 31/08/2022 est de 204.67€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter de régler à la paroisse les factures relatives à l'électricité de l'Eglise sur présentation des justificatifs.

Objet de la délibération : Rapport annuel sur la qualité de l'eau et de l'assainissement

Présentation du rapport transmis par Vendée grand littoral.

Objet de la délibération : Etat d'avancement du nouveau site internet

Jérémy BULTEAU et la secrétaire de Maire se sont rendus aux Sables d'Olonne courant octobre afin de définir les lignes directrices du nouveau site internet en construction. Nous sommes en mesure aujourd'hui de vous présenter un échantillon du futur site. Il sera plus fonctionnel et plus moderne autant dans son design que dans sa navigation.

Objet de la délibération : Rapport d'activités 2021 de la communauté de communes

Présentation du rapport transmis par la communauté de communes.

Objet de la délibération : Fermage parcelle C0571

M.Luce GAUTRON nous a informé prendre sa retraite et par conséquent céder le bail à ferme qui le lie à la commune à Quentin GAUTRON. Les conditions du fermage resteront les mêmes. Le bail sera conclu pour 9 années avec pour tarif de référence celui appliqué en 2022 qui sera révisé annuellement en fonction de l'indice défini par arrêté préfectoral chaque année au 1^{er} octobre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter de louer pour fermage la parcelle C0571 à Quentin GAUTRON
- D'autoriser M. le Maire à signer le bail à ferme correspondant pour une durée de 9 ans au prix mentionné ci-dessus.

Questions et informations diverses

- Le médecin est en arrêt maladie jusqu'au 12 décembre inclus.
- M. le Maire sera absent du 22 au 24 novembre car il participera au salon des Maires à Paris.
- Projet de conseil municipal des jeunes, un listing des enfants de la commune sera établi pour étudier la faisabilité.
- Groupe de travail pour le Plan communal de sauvegarde : N.PASSCHIER/O.TRIPOTEAUD/C.DEVOIR ET J.BULTEAU. 1^{ère} réunion programmée le 2/12 à 9h30 en Mairie.
- Un sapin de 4 m sera installé sur la place pour les fêtes de Noël
- Les vœux à la population auront lieu le 4 janvier à 18h30 dans la salle polyvalente

Séance levée à 20h10

Le prochain conseil municipal se déroulera le 12 décembre à 18h30.

En mairie, le 15/11/2022
Le Maire
Nicolas PASSCHIER

